A PROPOS DES DÉCLARATIONS DE MANIFESTATIONS -RÉPONSE À LA PRÉFECTURE DE LA VIENNE

La préfecture de la Vienne regrette par voie de presse que les mobilisation anti-bassines n'aient pas souhaité se rendre à une audience dans ses locaux ce lundi.

Depuis 3 ans les manifestations anti-bassines sont pourtant systématiquement interdites. Les porte-paroles de syndicats et de collectifs considérés comme "organisateurs de manifestations interdites" ont été poursuivis par l'Etat et condamnés par un tribunal de Niort qui suit systématiquement et sans discernement les réquisitions du parquet. Cette situation est aussi exceptionelle que préoccupante pour les libertés publiques. La CGT n'avait pas été condamnée pour organisation de manifestation interdite depuis le régime de Vichy.

Dans le même temps les préfectures de la Vienne comme des Deux-sèvres continuent à faire passer en force les projets de bassines. Elles se refusent à tout dialogue avec les opposant·es en dehors d'une mise en scène visant à justifier des dispositifs répressifs.

Dans ce contexte, la confiance quant à la possibilité pour les organisations antibassines de pouvoir bénéficier de leur droit de manifester a été rompue. Celles-ci ont donc décidé de déclarer leurs manifestations de cette semaine - à Saint-Sauvant et à La Rochelle - par voie de presse, comme il est parfois coutume de le faire en de telles circonstances. Elles ont envoyé à la préfecture de la Vienne ce lundi un premier courrier en expliquant plus précisément les raisons. Elles demeurent particulièrement soucieuses de garantir la sécurité des habitant·es du Poitou, de la biodiversité et des paysan·nes, et demandent au préfet Girier d'arrêter d'attiser les peurs et les tensions. Leur communiqué ci-dessous :

"Quelques organisations signataires de la mobilisation « stop méga-bassines » étaient conviées à une audience avec le préfet de la Vienne ce lundi 15 juillet 2024. L'audience avait pour objet la manifestation « pour un moratoire immédiat sur les bassines » annoncée pour le 19 juillet prochain sur la commune de Saint-Sauvant (86). Cette audience survient alors que le préfet Girier refuse tout dialogue au sujet des méga-bassines depuis sa prise de fonction en mars 2022. La coordination de la mobilisation « stop méga-bassines » portée par plus de 120 organisations, soucieuse de garantir la sécurité des personnes, de la biodiversité et des paysan·nes, demande au préfet Girier d'arrêter d'attiser les peurs et les tensions sur le territoire. La coordination échangera avec les services de la préfecture dans les prochains jours pour assurer que le droit de manifester soit respecté.

STOP MÉGABASSINES

Communiqué de presse, 15 juillet 2024

Nous condamnons la communication diffamatoire de la FNSEA et de la préfecture de la Vienne qui, a fortiori ces derniers jours, attisent les peurs et les tensions pour occulter le problème de fond du partage de l'eau sur le territoire.

Contrairement à ce qu'affirment ces détracteurs, nous ne confondons pas les agriculteur trices et les agro-businessmen responsables de la dégradation qualitative et quantitative de la ressource en eau. Le mouvement anti-bassines ne cible ni les fermes, ni les agriculteur trices. Nos actions visent à arrêter les méga-bassines et à pointer les infrastructures de l'agro-industrie qui en font la promotion aux dépends de la majorité des agriculteurs.

Le préfet de la Vienne refuse de créer les conditions d'un véritable débat démocratique autour de la gestion de l'eau. Les basses manœuvres, à l'instar de la mascarade de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, et les passages en force successifs sont la véritable cause de la rupture de confiance.

La coordination de la mobilisation « stop méga-bassines » portée par plus 120 organisations a déclaré le 10 juillet dernier par voie de presse deux manifestations :

- un pique nique et une grande marche populaire sur la commune de Saint Sauvant « pour un moratoire immédiat sur les bassines » le 19 juillet.
- une marche fleuve et un blocage symbolique du terminal agro-industriel du port de commerce de la Rochelle le 20 juillet.

Nous échangerons avec les services de la préfecture compétents dans les prochains jours pour assurer que le droit de manifester soit respecté, de même que la sécurité des personnes. Nous réaffirmons que la mise en place d'un moratoire sur les chantiers et les projets de méga-bassines est la seule issue pour apaiser les tensions sur le territoire.

La bassine est dans le camp de la préfecture. "

La coordination de la mobilisation « stop méga-bassines »